

Protection sociale

Vers la mise en place du Code de la sécurité sociale

Anita J. TSOUMBA
Libreville/Gabon

POSER les bases d'une réflexion commune concernant le système gabonais de protection sociale. C'est l'objet de l'atelier de lancement de la mise en œuvre du Code de protection sociale, ouvert, hier, à la Chambre de commerce de Libreville par le ministre d'État, ministre de la Famille, de la Protection sociale et de la Solidarité nationale, Paul Biyoghé Mba.

Des assises qui font suite aux négociations tripartites sur la branche vieillesse organisée du 30 octobre au 10 novembre 2017. Objectif visé : analyser en profondeur l'ensemble des contours du système de protection sociale depuis la promulgation du Code de protection sociale et d'envisager les mesures idoines pour conserver les acquis à ce jour. Mais également, de prévenir tout risque d'affaiblissement des dispositifs mis en place ou renforcés par le gouvernement de la République, pour la couverture sociale



Photo : Rudy Hombenet

Les membres du gouvernement dont le ministre d'Etat, Paul Biyoghé Mba, présents au lancement des réflexions à la Chambre de commerce de Libreville.



Photo : Rudy Hombenet

Vue partielle des participants et des représentants de l'AFD, partenaire au projet.

des Gabonais. La réflexion ainsi initiée par le ministre en charge de la Protection sociale, se fera avec le concours de l'Agence française de développement (AFD) et du cabinet Expertise France.

Occasion pour Paul Biyoghé Mba de restituer le cadre de mise en place des réflexions qui se tiennent au lendemain des négociations tripartites sur la branche vieillesse. "J'ai souhaité confier à une experte internationale, grâce à un accompagnement technique et financier de l'Agence Française de Développement, (...) la mission d'évaluer la réforme de

notre système de protection sociale que nous avons conduit depuis plus de deux ans (...). Cette étude qui va durer 8 mois doit permettre non seulement d'évaluer notre système de protection sociale mais également de relever les obstacles majeurs à l'accomplissement des missions régaliennes de l'Etat dans ce domaine», a-t-il relevé. Et de poursuivre : «les autres raisons non financières doivent être identifiées et analysées pour envisager les moyens de les surmonter rapidement et durablement avec des ressources financières limitées". Il faut dire qu'en matière

de protection sociale, le Gabon enregistre des avancées significatives. Cependant, un pan important de la population ne bénéficie pas encore du bien-être social à la hauteur des ambitions de l'Etat. Une situation qui se caractérise par une prise en charge limitée, voire inexistante de plusieurs milliers de personnes démunies, incapables de subvenir à leurs besoins minimums alimentaires, sanitaires et éducatifs. Autre insuffisance constatée dans le système de protection sociale actuel : l'insuffisance de ressources financières dédiées aux programmes

sociaux et à l'accomplissement des missions régaliennes de tous les acteurs étatiques concernés. Sur le plan juridique, la coexistence de nombreux textes légaux et réglementaires ne cadrant pas avec l'évolution actuelle de l'environnement social du pays. Le cas de l'agence de régulation de la protection sociale, la retraite complémentaire ou l'assurance chômage qui attendent jusque là leur mise en œuvre effective. L'un des résultats attendu de l'étude sera de rendre possible dans les délais la mise en place des dispositifs prévus par le Code de

protection sociale. "La question du financement de la politique nationale de protection sociale sera abordée dans cette étude pour envisager des solutions novatrices visant à assurer notamment l'équilibre des branches de la sécurité sociale et pour accomplir durablement et significativement les programmes de l'Etat dans les domaines de l'action sociale et l'action solidaire", a confié le ministre de la Protection sociale avant d'inviter les participants, représentants des administrations et organismes, à s'approprier cette réflexion.

Enseignement supérieur/Université Omar Bongo/Profitant de sa rentrée syndicale Le Snec-UOB face aux promesses du dernier Conseil d'administration



Photo : F.B.E.M

Le président du Snec-UOB (d) ...

F.B.E.M
Libreville/Gabon

LE Syndicat national des enseignants-chercheurs de l'Université Omar Bongo (Snec-UOB) s'est réuni, hier vendredi, au sein de cet établissement, pour sa rentrée syndicale. Occasion pour les membres "d'apprécier les promesses" du Conseil d'administration de l'UOB tenu deux jours plus tôt, en présence du ministre de tutelle, Guy-Bertrand Mapangou. Parmi celles-ci, le règlement du passif des prestations des enseignants-chercheurs, estimé, ont-ils révélé, à environ 300 millions de

francs CFA. Et la mise en place de conditions pratiques de reprise des activités pédagogiques.

Sur le dernier point, si les enseignants ont dit adhérer à la décision de la tutelle de débiter les cours en "fin janvier", ils ont néanmoins appelé au règlement préalable d'un certain nombre de préoccupations. "Des actes à court terme, compte tenu des moyens désormais disponibles" -suite au relèvement des frais universitaires-, et qui sont surtout d'ordre structurel : "la réfection des bâtiments existants", dont ceux appelés "préfabriqués", aujourd'hui "pollués" d'amiante, la dotation de salles de cours en tables-



Photo : F.B.E.M

...et les siens ont disséqué les conclusions du dernier Conseil d'administration de leur établissement.

bancs, avant des mesures pérennes d'amélioration des capacités d'accueil, sans oublier le règlement du problème d'insécurité au sein de l'université. Des préoccupations qui, si elles ne sont pas évacuées, "ne permettent pas d'envisager une reprise sereine des cours et des activités pédagogiques avant la fin du mois de janvier", a déclaré le président du Snec-UOB, Pr Mike Moukala Ndoumou.

Moukala et les siens ont par ailleurs déploré qu'au moment où l'UOB va connaître une revalorisation de son enveloppe budgétaire, cet argent n'aille uniquement qu'à "l'investissement et au fonctionnement essentiellement centré

sur l'étudiant". Ceci, sans tenir compte des projets centrés sur les autres acteurs universitaires comme les enseignants-chercheurs. Pourtant, ont-ils argumenté, "la gouvernance universitaire vise l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous les acteurs de l'université (étudiants, enseignants-chercheurs, personnel administratif et personnel d'appoint)". Conséquence : "des structures indispensables pour l'administration et la production des connaissances scientifiques et pédagogiques telles que les laboratoires, les centres de recherche, les départements, comme les salles de professeurs" sont absentes

de la restructuration de l'UOB. Les syndiqués ont confié avoir émis ces remarques lors du Conseil d'administration, sans qu'elles n'aient, malheureusement pour eux, été prises en compte. Sur le passif qui leur est dû, les enseignants ont pris acte du début, quoique "tâtonnant", du règlement de cette dette, jeudi dernier. Ils ont dit attendre une semaine pour juger de ce qui

a "effectivement été payé". Une dette consécutive à des impayés d'heures supplémentaires et de supervision des jurys à leur endroit, croit-on savoir. Le Snec-UOB a appelé, pour finir, à "la mise en place d'une commission d'appels d'offre, de suivi et d'évaluation des actions programmées pour cette année académique", en vue d'une gestion "transparente" des fonds de l'UOB.

DAMIEN OGNAMI

Ce 13 Janvier 2018, est jour de souvenir. 13 ans déjà que tu n'es plus là, mais dans nos têtes et dans nos coeurs tu es toujours présent. Nous t'aimons et nous te remercions pour tout l'amour et la bonté que tu nous as donnés. Tu nous manques, veille sur nous.

Tes enfants : Zoé, Hannelore, Marina, Ferratte, Inès, Rita, Grégory, Mélissa, Vanessa, Priscilla, Jardy.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée spéciale pour lui aujourd'hui.